Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20200710-250620-11-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 25 juin 2020

PUBLIE LE : 1 0 JUIL. 2020

Délibération n°250620-11 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président sortant le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, sous la présidence de Madame TEMPEZ, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommuna, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Présents

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT MARLY Mireille TEMPEZ, 1ERE MAIRE ADJOINTE

Absents excusés

LE PECQ Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT MARLY Cédric PEMBA MARINE, MAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées délibérantes Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements exterieurs mutualisés

Nombre de communes	3
QUORUM	4
<u>Délégués présents</u>	6
<u>Pouvoirs</u>	2
Délégués comptant pour le vote	6

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20200710-250620-11-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

RAPPORTEUR: Le Président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2018 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget du Syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2020 approuvé par délibération n°280120-3 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2019 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

1/SECTION D'INVESTISSEMENT:

•	Dépenses		105 407,42 €
	Recettes		100 315,36 €
	Résultat : déficit		- 5 092,06 €
	Restes à réaliser : dépenses	>	25 457, 50€
٠	Restes à réaliser : recettes	•	0,00€
•	Résultat compte tenu des restes à réaliser		- 30 549,56 €
2/SEC	CTION DE FONCTIONNEMENT:		
2/SEC	CTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses	•	511 847,02 €
		•	511 847,02 € 826 224,31 €
	Dépenses		

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2019 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : 5 092,06 €
- Report de la section de fonctionnement de 314 377,29 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 30 549,56 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 283 827,73 €.

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20200710-250620-11-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

Fait à Marly-le-Roi, le 0 7 JUIL. 2020 Transmis en préfecture et affiché le 1 0 JUIL. 2020

Pour Extrait Conforme

Jean-Noêl AMADEI

Président du Syndicat Intercommunal